



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

# BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Primitif 2016 soumis au vote de l'Assemblée Communale le 14 décembre prochain.

Le projet de budget qui sera proposé est marqué par les conséquences d'une série de votes au Parlement et de mesures prises par le gouvernement depuis 2014 et dont les impacts se poursuivront jusqu'en 2017.

Le Projet de Loi de Finances pour 2016 confirme donc la réduction de 11 Md€ des sommes versées aux collectivités sur une période de 3 ans de 2015 à 2017. Cela se traduit pour notre Ville par une baisse de 2,9 M€ de la DGF en 2015, 2,7 M€ en 2016 et 2,8 M€ en 2017 soit 8,4 M€ en 3 ans.

En 2015, notre Ville a dû faire face à de nombreuses contraintes :

- la baisse de la DGF
- la hausse de la péréquation
- la réforme des rythmes scolaires en année pleine
- la revalorisation des agents de catégorie B et C

Grâce à l'ensemble des mesures prises par la Ville en 2015 : mesures d'économie générales (poursuivies en 2016), hausse des taux de la fiscalité locale de + 4 % en moyenne, augmentation des tarifs de + 10 % et baisse de - 10 % des subventions aux associations, il est possible de construire l'équilibre budgétaire 2016 de la Ville indépendamment de la reprise des résultats constatés lors du vote du compte administratif démontrant ainsi la solidité financière de la Ville.

Le vote du budget en décembre s'inscrit également dans l'annonce par le gouvernement de la neutralité financière de la création de la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) sur les communes. Cette affirmation, qui ne repose sur aucune simulation financière, sera vérifiée d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et la mise en œuvre des ordonnances ministrielles.

## I. Les grands équilibres du budget 2016

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2016	36 873 000,00
<b>dont les opérations d'équipement 2015</b> (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	<b>24 000 000,00</b>
dans les opérations financières et d'ordre	12 873 000,00
section de fonctionnement	
total des prévisions 2016	188 655 726,00
<b>TOTAL GLOBAL BP 2016</b>	<b>225 528 726,00</b>

Ce budget 2016 intègre le retour de la compétence voirie qui se traduit par une augmentation des postes budgétaires consacrés aux charges à caractère général, à la masse salariale et aux dépenses d'équipement.

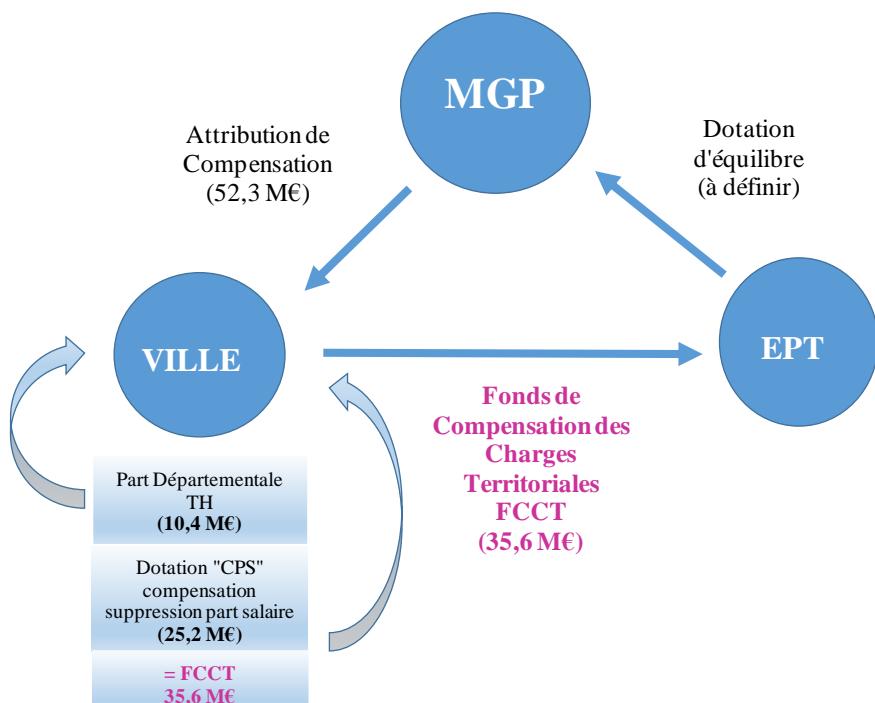
Ces crédits se décomposent comme suit :

Entretien et nettoyage de la voirie : 4,8 M€

Masse salariale : 2,3 M€

Dépenses d'équipement : 7,1 M€

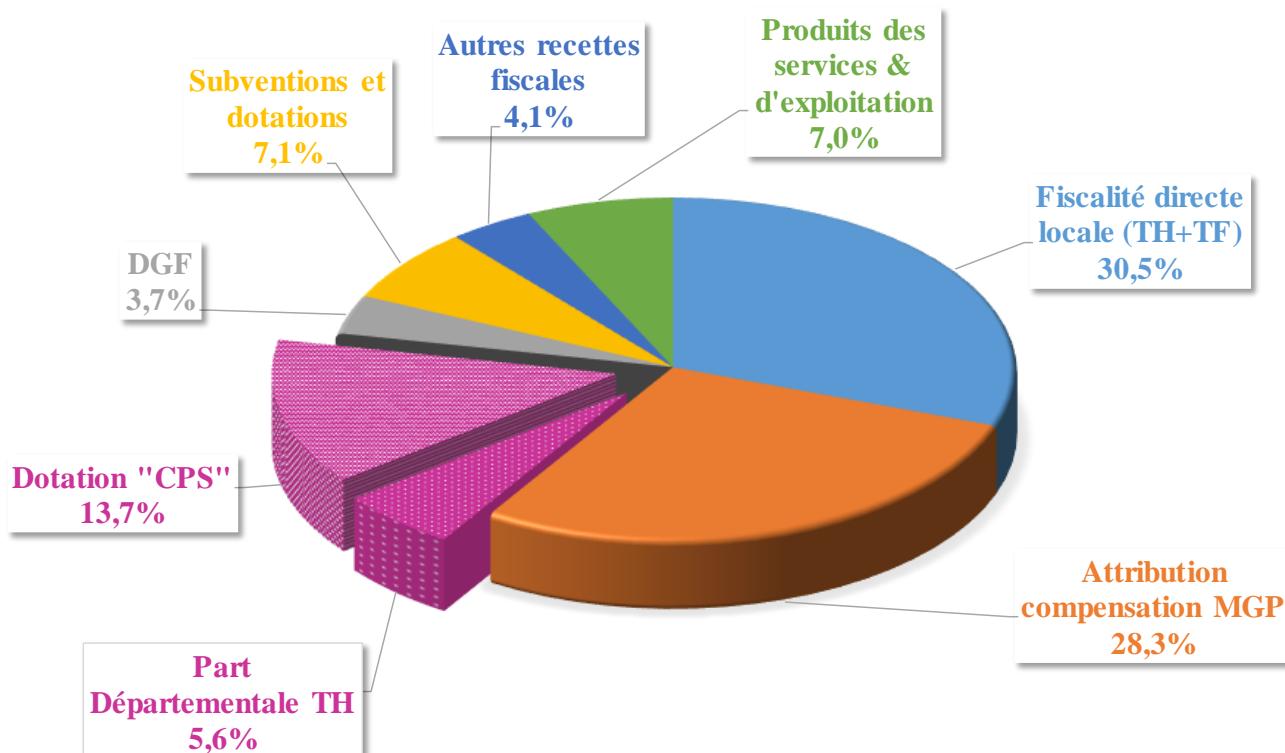
Ce budget intègre également les flux financiers, qui vont s'instaurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) et l'Etablissement Public Territorial (E.P.T.) « Paris Ouest La Défense » qui remplace la C.A.M.V. et intègre deux autres communautés d'agglomération et trois communes isolées. Ces flux complexes, qui viennent artificiellement augmenter la masse budgétaire, seront schématiquement les suivants :



## II. La section de fonctionnement

### A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2015	projet BP 2016	Variation
<b>a) Recettes réelles</b>			
Fiscalité directe locale (TH+TF)	52 433 415.00	56 402 000.00	7.57%
Attribution compensation MGP (1)	39 675 240.00	52 320 341.00	31.87%
Part Départementale TH		10 397 000.00	
Dotation Compensation Part Salaire "CPS"		25 231 000.00	
DGF	9 932 519.00	6 800 000.00	-31.54%
Subventions et dotations	12 448 232.00	13 021 000.00	4.60%
Autres recettes fiscales	7 575 000.00	7 508 000.00	-0.88%
Produits des services & d'exploitation	12 586 300.00	12 956 000.00	2.94%
Autres recettes	4 964 297.84	3 970 385.00	-20.02%
<b>Sous-total I (avec impact EPT)</b>	<b>139 615 003.84</b>	<b>188 605 726.00</b>	<b>35.09%</b>
<b>Sous-total I (sans impact EPT)</b>	<b>139 615 003.84</b>	<b>152 977 726.00</b>	<b>9.57%</b>
<b>b) Recettes d'ordre</b>			
Etalement subventions reçues	50 000.00	50 000.00	0.00%
<b>Excédent reporté N-1 (III)</b>	<b>6 060 046.16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général (I+ II+III) avec impact EPT</b>	<b>145 725 050.00</b>	<b>188 655 726.00</b>	<b>29.46%</b>
<b>Total général (I+ II+III) sans impact EPT</b>	<b>145 725 050.00</b>	<b>153 027 726.00</b>	<b>5.01%</b>



### La fiscalité locale (compte 73111) : 66,8 M€

Les bases des impôts ménages seront notifiées à la Ville en mars 2016.

Elles sont estimées par rapport à l'actualisation des bases qui sera décidée par le Parlement fin décembre et qui est inscrite à + 1% dans le PLF pour 2016.

Les bases de fiscalité et le produit fiscal progressent également via la récupération par la Ville du produit de taxe d'habitation perçu auparavant par la C.A.M.V. (10 397 000 € de produit). Cette augmentation est neutralisée par le versement de ce produit au futur E.P.T. « Paris Ouest La Défense » qui remplacera la C.A.M.V. au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour l'équilibre du budget 2016, la municipalité a accentué les mesures d'économies générales. Les charges à caractère général hors voirie s'inscrivent en baisse de - 6 % et la masse salariale ne progresse que de + 0,4 % grâce à des opérations de mutualisation et de non remplacement de départs (mutations, retraites). Malgré ces efforts, l'équilibre du budget n'est atteint qu'avec un recours à une hausse des taux de la fiscalité locale de + 3 % en moyenne (taxe d'habitation et taxe foncière) conformément au plan pluriannuel proposé par le Maire.

Cette augmentation s'inscrit dans l'engagement de la Ville de limiter à + 4 % la hausse des taux en 2015 et + 3 % en 2016 afin de tenir nos engagements et d'arriver à + 0 % en 2017.

Ces bases actualisées et l'anticipation de la hausse des taux assurent un produit de 66 799 000 €.

### Les droits de mutation (compte 7381) : 5,1 M€

Cette recette est inscrite pour cette année à 5 100 000 €, soit un montant quasi identique aux recettes prévues en 2015 (5 200 000 €). La prévision est rendue compliquée par le peu de visibilité sur les encaissements à venir et le marché immobilier dépendant en grande partie de la situation économique nationale.

### L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) : 52,3 M€

Cette attribution de compensation permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V..

Elle est au niveau validé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 décembre 2015, qui a pris en compte la réintégration de la compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, soit 52 320 341 €.

### La dotation globale de fonctionnement (D.G.F – compte 7411) : 6,8 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera lui aussi notifié courant mars 2016. Ce montant est estimé à 6 800 000 € en diminution de 2 700 000 € par rapport au montant notifié en 2015. Au budget, la baisse des crédits est de – 31,54 %.

Cette diminution, annoncée par le P.L.F. pour 2016, traduit l'accentuation des efforts budgétaires que l'État a décidé d'entreprendre au détriment des collectivités locales, lesquelles se voient priver de 3,67 Milliards d'€ de ressources en 2015 et en 2016 et 3,66 Milliards d'€ en 2017 pour un cumul affiché de 11 Milliards d'€ sur la période 2015-2017.

Pour la Ville les baisses de la DGF sont de :

- -2,9 M€ en 2015
- -2,7 M€ en 2016
- -2,8 M€ en 2017

### La dotation de compensation pour suppression de la part salaire, dotation « CPS » : 25,2 M€

Cette dotation de compensation a pour origine la réforme de la Taxe Professionnelle de 1999 qui avait supprimé les salaires de la base de calcul de cette taxe. Cette dotation avait été transférée de la Ville à la C.A.M.V. lors de sa création en 2009.

Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, la M.G.P. récupère le produit de cette dotation qu'elle transfère à la Ville qui le reverse finalement à l'E.P.T..

Cette compensation est réduite tous les ans d'environ 2 %. Il reviendra à l'E.P.T. d'assumer cette perte.

### Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 13,0 M€

Ce chapitre comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF...). Elles ont été prévues avec prudence en concordance avec les réalisations estimées pour 2015.

Sur ce compte, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux. Celles-ci sont notifiées en même temps que les bases fiscales.

Les montants anticipés pour 2016 s'inscrivent en stabilité pour les compensations concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières avec respectivement 550 000 € et 118 000 €.

En revanche, la compensation de taxe professionnelle/contribution foncière des entreprises (CFE) qui est encaissée par les communes même quand il existe un EPCI, est diminuée de 39 %. Cette dotation ne serait plus que de 119 000 € en 2016. Cette dotation est destinée à disparaître, à titre indicatif, elle était de 1 400 000 € en 2003.

## Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 12,9 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (piscine, crèche, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances.

Ce poste augmente globalement de 2,9 % par rapport au budget 2015. Il s'agit d'une augmentation, qui tient compte de la réalisation 2015 prévisionnelle.

Sur ce poste figurent également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition de personnel et de moyen au CCAS, à la Caisse des écoles et à certaines associations.

## Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

## Les produits financiers (chapitre 76) : 0,3 M€

Ce poste comporte les produits financiers correspondant à l'annuité récupérée sur l'E.P.T. au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la Ville avant le transfert de cette compétence à la CAMV en 2011. Elle s'élève pour cette année à 61 385 €. Elle est dégressive sur 15 années. Ce montant est en forte baisse car jusqu'en 2015, le remboursement des emprunts par la CAMV intégrait ceux relatifs aux équipements de voirie.

Sur ce compte figure également 200 000 € d'aide qui devrait nous être notifiée l'Etat au 2<sup>ème</sup> trimestre dans le cadre du fonds de soutien aux collectivités ayant réaménagé des emprunts structurés.

## Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,2 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la ville (la prévision est de 1 862 000 €) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec la Sogérès, la SEM Théâtre André Malraux et Vinci Parc (la prévision est de 1 365 000 €).

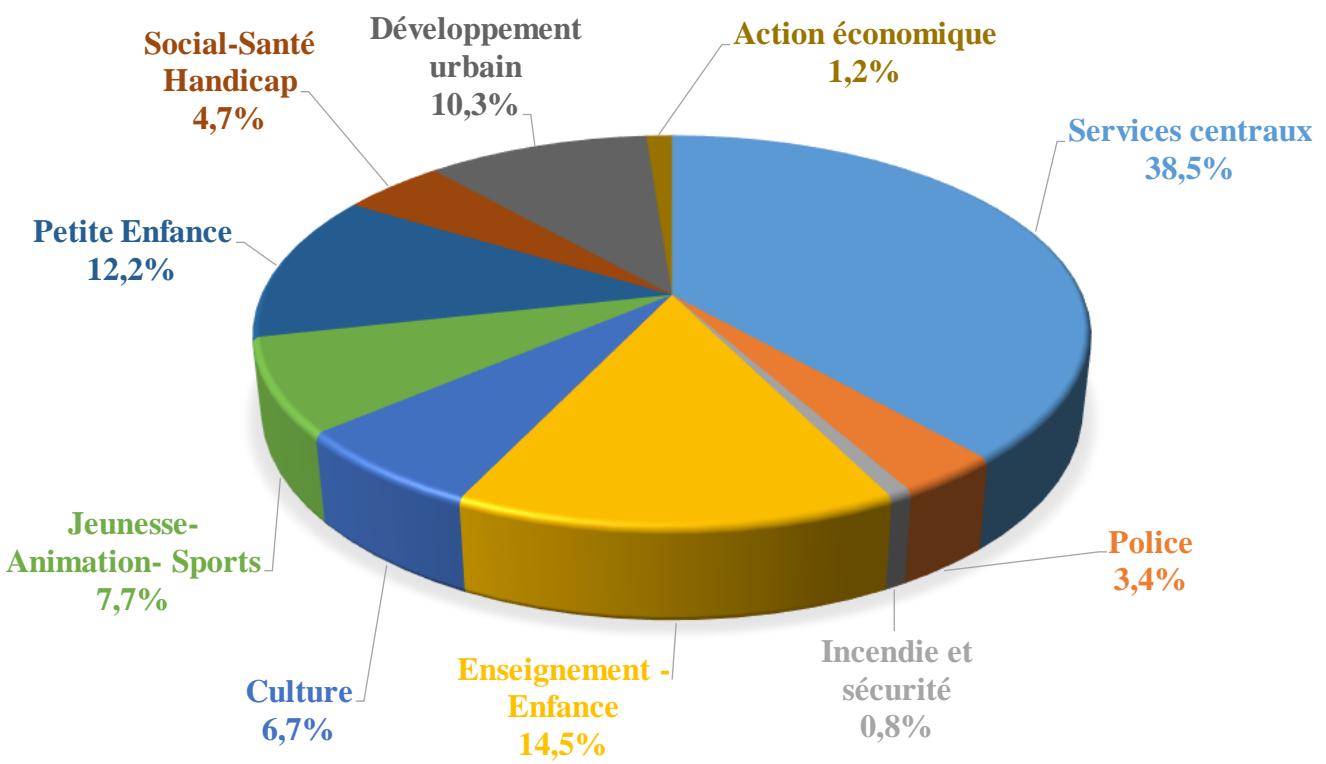
## Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

## B – Les Dépenses

Intitulés	pour mémoire BP 2015	Projet BP 2016	Variation
<b>a) Dépenses réelles</b>			
011 Charges à caractère général	29 647 646.00	32 678 326.00	10.22%
012 Charges de personnel	81 265 785.00	83 865 234.00	3.20%
65 Autres charges de gestion courante	15 259 177.00	15 612 396.00	2.31%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT Paris Ouest La Défense		35 628 000.00	
014 Atténuation de produits	5 250 000.00	5 950 000.00	13.33%
66 Charges financières	6 307 000.00	6 723 000.00	6.60%
67 Charges exceptionnelles	1 074 660.00	439 660.00	-59.09%
022 Dépenses imprévues	150 000.00	150 000.00	0.00%
<b>Sous-total I (avec impact EPT)</b>	<b>138 954 268.00</b>	<b>181 046 616.00</b>	<b>30.29%</b>
<b>Sous-total I (sans impact EPT)</b>	<b>138 954 268.00</b>	<b>145 418 616.00</b>	<b>4.65%</b>
<b>b) Dépenses d'ordre</b>			
Amortissements	4 592 600.00	5 000 000.00	8.87%
Prélèvement et opérations financières	2 178 182.00	2 609 110.00	19.78%
<b>Sous-total II (sans impact EPT)</b>	<b>6 770 782.00</b>	<b>7 609 110.00</b>	<b>12.38%</b>
<b>Total (I+II) avec impact EPT</b>	<b>145 725 050.00</b>	<b>188 655 726.00</b>	
<b>Total (I+II) sans impact EPT</b>	<b>145 725 050.00</b>	<b>153 027 726.00</b>	<b>5.01%</b>

RÉPARTITION PAR FONCTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2016



L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement s'inscrit en hausse de 30 % en raison des écritures budgétaires liées à l'E.P.T. et à la récupération de la compétence voirie.

En neutralisant ces flux (respectivement 35,6 M€ pour l'EPT et 7,1 M€ pour la voirie), les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 0,46 % malgré une hausse estimée de la péréquation de 700 K€ au budget.

## **Les dépenses réelles de fonctionnement**

### **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 32,7 M€**

En retraitant le retour de la compétence voirie, ces dépenses s'inscrivent en baisse de 6 % (elles progressent de 10,2 % avec le budget de la voirie).

Cette baisse de 6 % représente l'effort considérable réalisé par les services et la majorité municipale de la Ville dans le cadre de la préparation budgétaire 2016. Il est à signaler que ces économies n'entament pas la qualité des services rendus aux usagers, mais il s'agit de mettre en place des mesures d'économies dans la gestion quotidienne des services.

### **Les charges de personnel (chapitre 012) : 83,9 M€**

L'évolution réelle de ce poste budgétaire est limitée à 300 000 € soit + 0,4 %.

L'augmentation des crédits correspond aux crédits de 2015 de 81 265 785 € majorés de 300 000 €, auxquels ont été ajoutés la masse salariale de la compétence voirie soit 2 300 000 €.

La décision du Maire de ne pas renouveler les départs en retraite et d'accentuer la mobilité interne pour les agents dans le cadre des mutualisations de poste permet de neutraliser en grande partie le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui correspond aux augmentations d'indices et les avancements à l'ancienneté des agents.

### **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à l'E.P.T. : 15,6 M€**

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, mais également d'autres charges telles que les liens internet, la contribution à l'enseignement privé sous contrat, les cotisations à des syndicats, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris pour 1 260 000 €.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, qui seront attribuées en avril prochain, est maintenue inchangée. Le montant global des subventions devrait s'inscrire en diminution grâce à la poursuite du rapprochement des RAIQ et Centres Culturels de Rueil Malmaison.

Il est à noter également que l'augmentation de la subvention au CCAS à 5 501 000 € s'explique par la hausse des participations sociales que le CCAS reverse à la Ville pour environ 4 100 000 €.

## Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour l'E.P.T. : 35,7 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit en 2016 deux recettes nouvelles qu'elle doit reverser à l'E.P.T. Paris Ouest La Défense. Il s'agit de l'ancienne part Départementale de la Taxe d'habitation (10,4 M€) et la dotation de compensation « part salaires » CPS (25,2 M€).

Ce F.C.C.T. sera éventuellement majoré du besoin de financement de l'E.P.T., qui devra faire face à une augmentation très importante de la charge de péréquation. Celle-ci est estimée à ce jour à + 17 M€ en 2016 sur l'ensemble des 11 Villes à la suite de la décision du gouvernement d'augmenter l'enveloppe nationale du F.P.I.C. en 2016. Le montant revenant à la charge de Rueil n'est pas encore connu.

## La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 5,9 M€

La péréquation se traduit en 2015 par l'inscription de dépenses au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

S'agissant du F.S.R.I.F., les collectivités ont peu de visibilité sur le montant qui sera notifié en juin ou juillet compte tenu des modifications de calcul, qui interviennent tous les ans. Néanmoins, l'enveloppe nationale du fonds n'augmente pas en 2016, la contribution devrait donc être proche de la contribution 2015 qui s'est établi à 4 153 000 €.

Pour le F.P.I.C., la Ville a dû assumer une charge de 3 789 938 € en 2015 en cumul sur le budget de la Ville (585 044 €) et de la CAMV (3 204 894 €). Pour 2016, la création de la Métropole et de l'E.P.T. à 11 Villes bouleversent les modes de calcul et la répartition de la contribution entre les Villes. Par précaution, l'enveloppe sur le budget de la Ville a été portée à 1 400 000 €. Une partie de cette somme est susceptible de venir abonder le F.C.C.T. versé à l'E.P.T..

Dans ce chapitre budgétaire figure également le versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme pour 250 000 €. En effet la Ville perçoit la taxe de séjour, mais elle en reverse l'intégralité à l'Office du Tourisme. Ce montant est équivalent à celui anticipé en recette.

## Les charges financières (chapitre 66) : 6,7 M€

Ce crédit budgétaire se décompose principalement en deux enveloppes.

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 6 050 000 € en 2016. Ces crédits sont en baisse en 2016.
- Les intérêts de la dette que la C.A.M.V. a constitué entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie. Ces intérêts sont fixés à 666 000 € en 2016. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

## Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est notamment constitué du crédit prévu pour l'Allocation Mode de Garde à Domicile (A.M.G.E.D.) inscrite pour 180 000 €.

Figure également le dédommagement annuel de 150 000 € en faveur de Vinci en contrepartie de l'heure de gratuité des parkings souterrains du centre-ville le samedi matin et de la ½ heure de gratuité des stationnements sur la voirie.

En 2015, figuraient 500 000 € de provision pour l'éviction commerciale de la société SMTI. Ces crédits non utilisés en 2015 seront réinscrits à l'occasion du budget supplémentaire de 2016 qui constatera la reprise des résultats du compte administratif.

## Dépenses imprévues (chapitre 022)

Un crédit a été inscrit pour 150 000 € comme chaque année. Il ne pourra être utilisé qu'avec l'accord du Conseil municipal.

## Les dépenses d'ordre

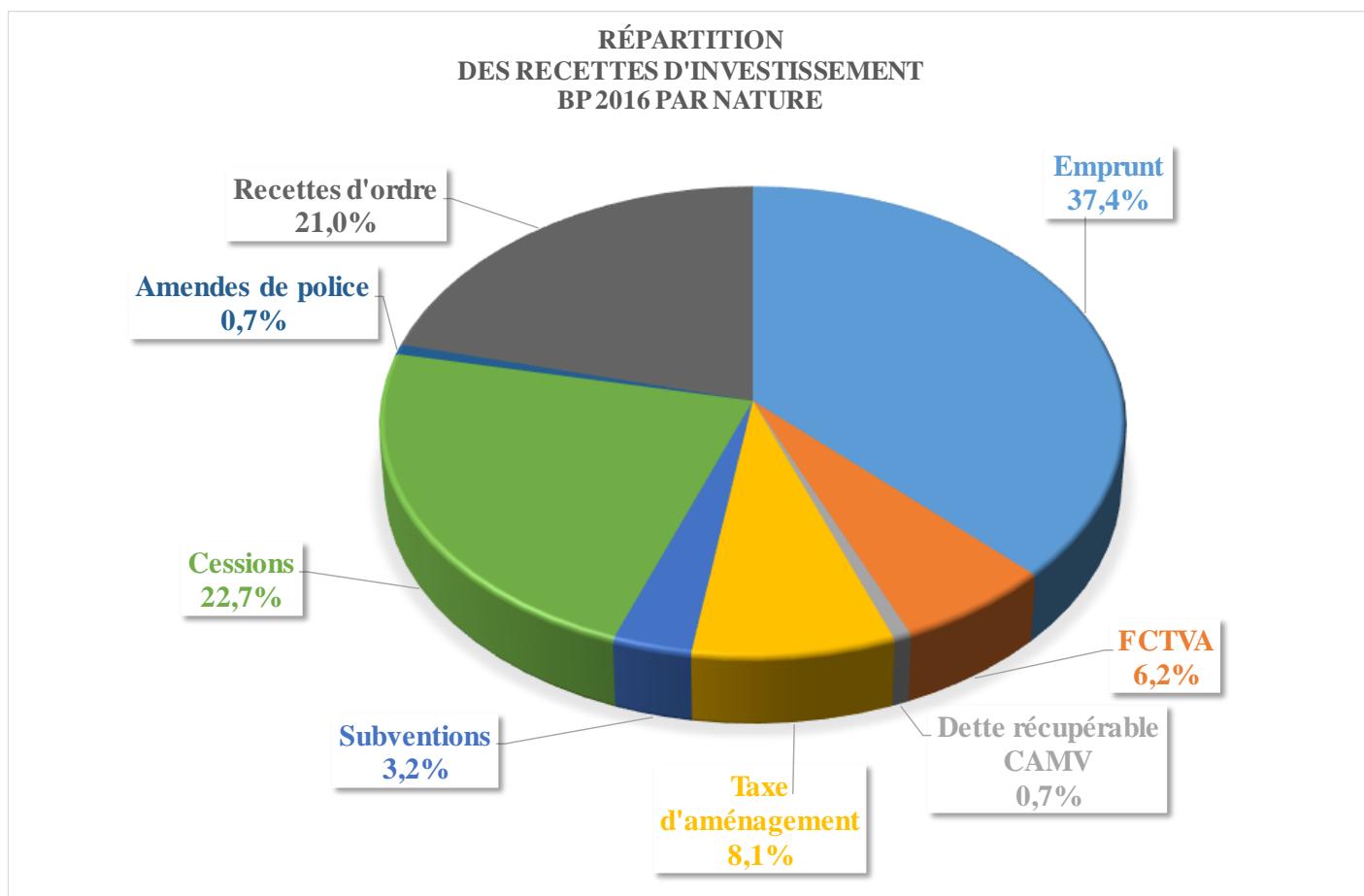
Le prélèvement de la section de fonctionnement (ou autofinancement) à destination de la section d'investissement est de 7 609 110 € et se décompose en plusieurs éléments :

- Les amortissements des investissements des exercices précédents estimés à 5 000 000 € ;
- La capitalisation des indemnités de réaménagement des emprunts structurés pour 2 500 000 € ;
- L'autofinancement propre s'affiche à 109 110 €.

### III. La section d'investissement

#### A- Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2015	Projet BP 2016
<b>a) Recettes réelles hors reprises</b>		
Emprunt	7 000 000.00	13 771 334.00
FCTVA	2 197 004.51	2 300 000.00
Dette récupérable CAMV	4 350 918.00	263 556.00
Taxe d'aménagement	1 500 000.00	3 000 000.00
Subventions	896 000.00	1 177 000.00
Cessions	8 834 000.00	7 702 000.00
Cessions sur plusieurs années		650 000.00
Amendes de police	220 000.00	250 000.00
	<b>Sous-total I</b>	<b>24 997 922.51</b>
		<b>29 113 890.00</b>
<b>b) Reprises exercice antérieur</b>		
Restes à réaliser	870 014.10	
Résultat exercice antérieur	4 595 025.00	
Affectation sur exercice antérieur	4 238 245.39	
	<b>sous total II</b>	<b>9 703 284.49</b>
		<b>0.00</b>
<b>c) Recettes d'ordre</b>		
Prélèvement et opérations financières	2 178 182.00	2 609 110.00
Amortissements	4 592 600.00	5 000 000.00
Intégration frais d'études et d'insertion	150 000.00	150 000.00
	<b>Sous-total III</b>	<b>6 920 782.00</b>
		<b>7 759 110.00</b>
<b>Total I+ II+III</b>	<b>41 621 989.00</b>	<b>36 873 000.00</b>



## **a) Recettes réelles**

### L'emprunt : 13,8 M€

Pour 2016, l'emprunt est inscrit au BP à hauteur de 13 771 334 €. Ce montant n'est qu'indicatif pour 2016 et s'établit avant la reprise des résultats du compte administratif qui étaient habituellement utilisés pour limiter le besoin d'emprunt. L'objectif de réduire l'endettement de la Ville reste valide. Sur cette enveloppe, 7 M€ ont d'ores et déjà été souscrits auprès de la SFIL dans le cadre des réaménagements d'emprunt opérés en 2015.

### Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 2,3 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2015. Compte tenu des dépenses réalisées sur cette année, ce produit est prévu à hauteur de 2 300 000 €.

### La Taxe d'Aménagement : 3 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif d'environ 40 € / m<sup>2</sup>.

La taxe d'aménagement est montée en puissance en 2015 avec un produit encaissé proche des 3 M€. C'est ce montant qui a été pris pour référence pour 2016.

### Les subventions : 1,1 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

<b>Financeurs</b>	<b>projet subventionné</b>	<b>montant notifié</b>
Conseil Départemental 92	travaux équipements sportifs contrat départemental 2016-2018	650 000
	aménagement Ecoquartier Arsenal	100 000
Conseil Régional	travaux de rénovation à réaliser au sein du complexe sportif Jules Ladoumègue	125 000
DRAC	restauration de l'orgue Eglise St Pierre St Paul	74 000
SEM TAM	Reversement de subvention du TAM	228 000
	<b>TOTAL</b>	<b>1 177 000</b>

### Le produit des amendes de police : 0,25 M€

Il est inscrit pour 250 000 €. Ce montant tient compte du réalisé prévisionnel 2015 de 275 000 €.

## Les cessions : 7,7 M€

Le crédit pour les cessions est prévu à hauteur de 7 702 000 €, répartis sur les sites suivants :

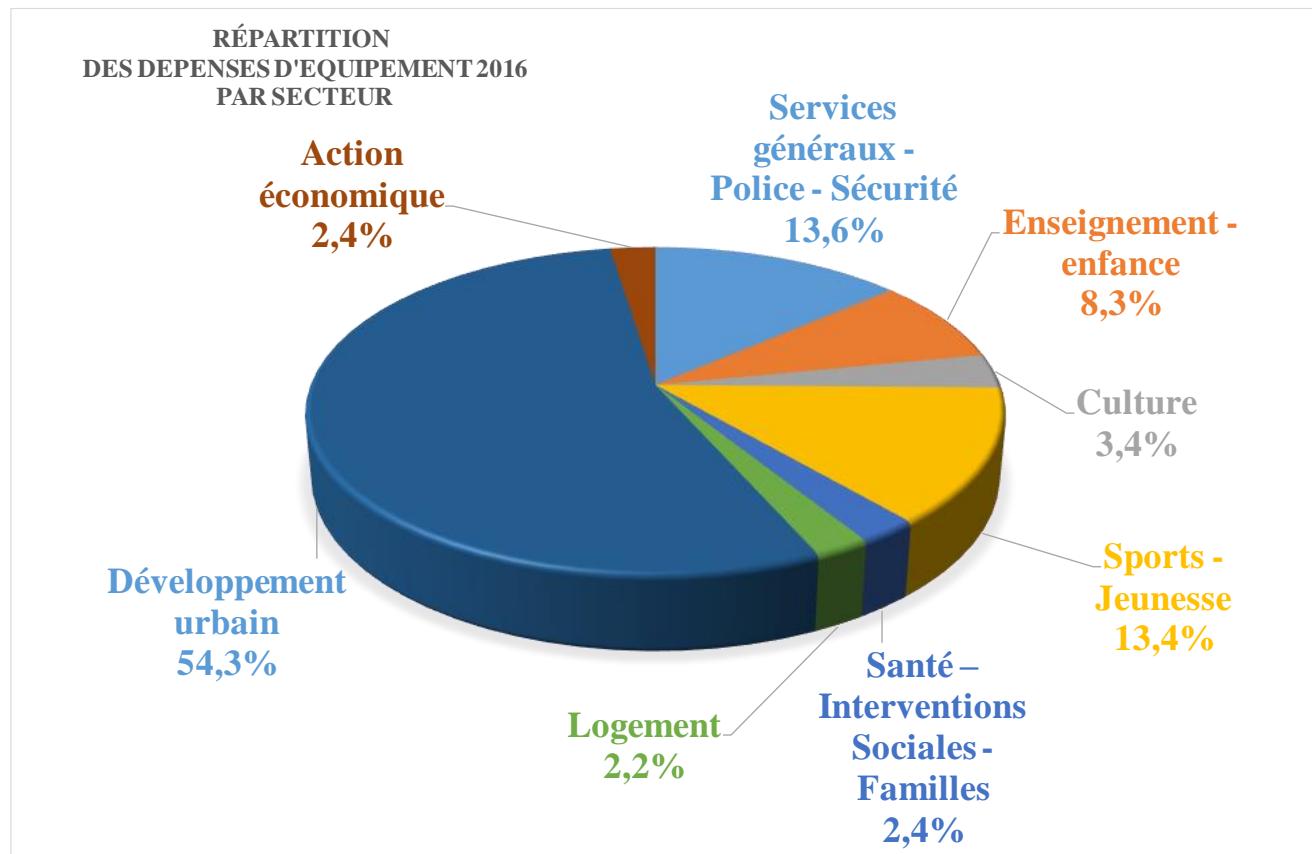
Sites concernés	montant BP 2016
Terrain 22 ave Gabriel Péri ( USP 15 tranche 2)	350 000 €
Bâtiment modulaire 294 ave N. Bonaparte (IFAC)	1 600 000 €
Pavillon 8bis Estienne d'Orves	252 000 €
<i>USP 26 – Bld Richelieu/Place Besche</i>	2 300 000 €
Pavillon - 1 rue Jean Bourguignon	
Appartement 3 rue des Folies	200 000 €
<i>Entrée de Ville – USP 18</i>	850 000 €
Terrain à bâtir 1 Bis Bld National	
Pavillon 8/12 avenue Pompidou (ancienne Crèche Cherubins)	1 200 000 €
Parking d'intérêts Régional (2ème versement)	650 000 €
Site de Cormeilles en Vexin	cession sur 2 ans (300 K€ + 650 K€)
	300 000 €
<b><i>TOTAL DES CESSIONS</i></b>	<b><i>7 702 000 €</i></b>

## c) Les recettes d'ordre : 7,6 M€

Elles correspondent aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut (prélèvement, amortissements et capitalisation des indemnités de réaménagement de la dette).

## B – Les Dépenses

	pour mémoire BP 2015	Projet BP 2016
<b>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</b>		
Services généraux - Police - Sécurité	3 777 233,00	3 266 874,00
<i>dont contingent incendie</i>	380 000,00	380 000,00
Enseignement - enfance	1 582 090,00	1 987 845,00
<i>dont fonds de concours gymnase Collège Pagnol</i>	500 000,00	362 000,00
Culture	581 112,00	807 636,00
Sports - Jeunesse	2 474 134,00	3 220 804,00
Santé – Interventions Sociales - Familles	576 955,00	582 957,00
Logement	581 335,00	536 450,00
Développement urbain	11 248 845,51	13 012 434,00
<i>dont fonds de concours CAMV</i>	3 000 000,00	
Action économique	268 000,00	585 000,00
Propositions de l'exercice	21 089 704,51	24 000 000,00
Restes à payer (dépenses reportées)	9 703 284,49	
	<b>Sous-total I</b>	<b>24 000 000,00</b>
<b>b) Autres dépenses réelles</b>		
Capital dette Ville	10 384 000,00	10 284 000,00
Capital dette Voirie		1 494 000,00
Dépenses imprévues	150 000,00	150 000,00
Cession sur plusieurs exercices		650 000,00
Divers	95 000,00	95 000,00
	<b>Sous-total II</b>	<b>12 673 000,00</b>
<b>c) Dépenses d'ordre</b>		
Etalement subventions versées	50 000,00	50 000,00
Intégration frais d'études et d'insertion	150 000,00	150 000,00
	<b>Sous-total III</b>	<b>200 000,00</b>
<b>Total (I+II+III)</b>	<b>41 621 989,00</b>	<b>36 873 000,00</b>



## **a) Les dépenses d'équipement : 24 M€**

Ces dépenses s'élèvent à 24 000 000 €. Ce montant est en progression par rapport à 2015 (21,1 M€) en raison du retour de la compétence voirie. Les reports de crédits 2015, feront l'objet d'une reprise avec les résultats lors du vote du compte administratif 2015.

Les dépenses d'équipement 2016 sont consacrées en grande partie à l'entretien du patrimoine existant (bâtiment et voirie). Les premières dépenses pour l'écoquartier sont inscrites à hauteur de 500 000 € et correspondent à des études pour les équipements scolaires, le centre culturel et le complexe sportif.

Les opérations les plus importantes sont :

- Services centraux : cette année encore un effort particulier est poursuivi sur le renouvellement de l'équipement informatique (matériels et logiciels) avec un budget de 576 000 € ; d'importants travaux de renouvellement des systèmes de chauffage et de climatisation pour l'amélioration de la performance énergétique sont inscrits pour 600 000 €.
- Sécurité : poursuite du programme de vidéo-protection pour 222 000 € ; une provision de 380 000 € est inscrite pour 2016 pour le contingent incendie, le montant sera notifié par la Préfecture de Police en début d'année et constitue une dépense obligatoire.
- Enseignement-Enfance : réfection de la toiture de l'école Daudet pour 250 000 € ; démarrage d'un plan pluriannuel d'équipement informatique dans les écoles pour 250 000 € ; la participation financière versée au Département des Hauts-de-Seine pour la construction d'un gymnase attenant au collège Marcel Pagnol prévue pour 362 000 € en 2016 pour une participation globale de 1 447 510 € étalée sur 4 ans.
- Culture : travaux d'entretien au Conservatoire, au cinéma Ariel et à l'atelier Grognard pour 410 000 € ;
- Sport : remplacement du parquet du gymnase Ladoumègue (250 000 €), réfection en terrain synthétique du stade Ladoumègue, construction d'une salle de gymnastique au Vertbois pour 500 000 € (+ 1 000 000 € en 2017) ;
- Commerce : réfection du marché de Buzenval pour 350 000 € ;
- Logement : 400 000 € de subventions (surcharge foncière) au logement social sont prévus ;
- Développement urbain :
  - La dotation pour les espaces verts est de 675 000 €
  - La création de liaisons piétonnes entre la rue Champtier et St Cucufa pour 300 000 €
  - Pour la ZAC Ecoquartier avec le démarrage des études des équipements scolaires, culturel et sportifs pour 500 000 € ;
  - Enfouissement des réseaux aériens pour 640 000 € ;
  - Aménagement du square de Fouquières pour 310 000 €.

En ce qui concerne les acquisitions foncières, le crédit est prévu pour 3 300 204 €, dont 1 184 000 € pour la poursuite des acquisitions foncières au abord du cimetière des Bulvis,

505 000 € l'acquisition d'un pavillon dans le cadre de l'USP 8 : Pompidou / Bon raisins, et 597 000 € ont été inscrits pour les réserves foncières.

### **b) Les autres dépenses réelles : 12,7 M€**

#### Le capital de la dette

Il est en baisse à 10 200 000 € contre 10 300 000 € budgétés en 2015.

#### Les immobilisations financières

Ce poste constate la cession en 2 ans de la propriété de Cormeilles pour 950 000 € (300 000 € perçus en 2016 et 650 000 € en 2017).

#### Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

### **c) Les dépenses d'ordre**

Elles correspondent au montant expliqué en recettes de fonctionnement (page 6).

---

## **BUDGETS ANNEXES**

Les propositions 2016 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

### **Budget annexe de la chambre funéraire**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service sans reprise du résultat antérieur.

Le budget 2016 s'affiche à 35 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, en hausse par rapport aux prévisions 2015.

### **Budget annexe du restaurant communal**

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 215 000 € et sans reprise du résultat antérieur.

Le budget 2016 s'affiche à 395 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement, en diminution par rapport à 2015 (413 500 €). Cette proposition 2016 s'est ajustée aux réalisations prévisionnelles 2015 et tient compte des baisses de prix d'achat des repas et aussi d'une fréquentation moindre constatée en 2015.